

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 Poste :
 En an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
 Réclames, — 50
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

3 Août 1883.

Chronique générale.

CLÔTURE DE LA SESSION.

Hier, dans la même séance, la Chambre a passé en revue avec la plus grande précipitation les conventions avec les Compagnies de l'Est et de l'Ouest.

L'ensemble du projet avec la Compagnie de l'Est a été adopté par 334 voix contre 118.

Celui avec les Compagnies de l'Ouest, par 329 contre 120.

Le président a donné ensuite lecture du décret qui déclare close la session ordinaire de 1883.

Le Sénat a tenu séance pour la forme. Le président dormait à son fauteuil et les sénateurs fumaient quelques cigares dans les couloirs en attendant la venue du décret de clôture.

Mais tout en fumant on causait, et l'un des votants de la loi judiciaire disait naïvement: « Pourquoi nous avoir fait voter sous menace de crise ministérielle cette loi absurde, puisque notre vote, à peine acquis, la Chambre n'a rien de plus pressé que de mettre en péril l'existence de ce ministère. » Ce qui revient à dire: Pourquoi avons-nous inutilement été des couards? Nous ne nous chargeons pas de répondre à la question.

Le ministère n'est plus absolument sûr de sa majorité. Voici la note que publie le *Voltaire*:

« Il est temps que la Chambre aille en vacances. L'atmosphère du Palais-Bourbon est devenue fiévreuse et les nerfs y sont excités.

» C'est ainsi qu'hier les adversaires de la loi de réforme judiciaire ont feint de considérer l'article relatif à l'interdiction du cumul comme constituant à lui seul toute la loi. L'amendement Clémenceau, logique et légitime en soi, mais inopportun au premier chef, puisqu'il tendait à ajourner l'application de la loi, a été repoussé par 245 voix contre 197. La droite et le centre gauche étaient devenus, pour la circonstance, les adversaires du cumul.

» Une petite manœuvre obstructionniste a été tentée pour empêcher le vote d'ensemble d'être valable. La droite et l'extrême gauche ont trouvé ingénieux de s'abstenir dans l'espérance d'annuler le scrutin. Cette petite plaisanterie a heureusement avorté, mais elle n'est point à l'honneur de ses auteurs républicains. La droite était évidemment dans la logique de son rôle.

» Un incident soulevé par M. Gaillard au sujet d'un substitut mis en demeure d'opter entre ses fonctions et l'acceptation d'une candidature au conseil général a permis à M. Ribot d'exhaler toute l'amertume amassée par suite du vote de la réforme judiciaire. Peut-être M. Jules Ferry, qui s'est refusé à prendre aucun engagement sur cette question de l'incompatibilité, a-t-il eu tort de ne pas répéter le langage qu'il a tenu devant le Sénat. Mais la Chambre était nerveuse, M. Ribot agressif, et les ministres eux-mêmes n'ont pas échappé à l'influence du milieu. L'ordre du jour pur et simple, réclamé par le gouvernement, a été voté par 285 voix contre 192.

» Cette victoire du gouvernement et cette sagesse de la majorité n'ont point modifié notre sentiment que l'heure des vacances est venue.

» N'accusons pas les républicains de manquer de principes. Des principes! ils en ont au moins deux, lesquels peuvent être formulés de la sorte:

- 1° Prendre les meilleures places;
- 2° Les conserver.

Or, quand on prend des places, on n'en saurait trop prendre. Abondance de biens

ne nuit pas. C'est pourquoi le cumul a été élevé à la hauteur d'une institution d'Etat.

Être sénateur ou député, c'est déjà quelque chose. Assurément, neuf mille francs d'appointements ne sont point à dédaigner. Mais qu'est-ce que neuf mille francs dans une République où le brouet noir des Spartiates n'est pas en honneur? Peu de chose.

Fort heureusement, les représentants républicains du peuple dit souverain ont d'autres petites ressources, et ils en usent. Celui-ci vend son mandat à une société financière; celui-là le met à l'encan sur le marché des faveurs officielles. Le Parlement a été transformé en une salle de vente.

Des voix indépendantes s'élevèrent-elles pour flétrir ces honteux trafics et pour en demander la suppression, il se produisit comme un soulèvement général d'appétits en révolte, comme un rugissement de petits fauves à qui l'on menace d'arracher leur proie.

Que parle-t-on d'incompatibilités? Oh! le vilain mot! Peut-on interdire à de bons démocrates d'être sénateur ou député et d'en tirer profit soit dans un conseil d'administration, soit dans la magistrature? Non, non, cela n'est pas admissible. Vive le « pot-de-vin »! Vive le cumul!

Sénateur, premier président de la cour de cassation, M. Cazot a jugé que sa part de cumul était encore insuffisante. Il veut conserver son fauteuil de conseiller général.

Mais voilà qu'un concurrent se présente, un simple substitut! M. le premier président implore l'appui du garde des sceaux; il reçoit l'investiture officielle, et son adversaire est tenu d'opter entre sa candidature et son siège judiciaire. Ce cumul-là, le gouvernement ne saurait l'admettre qu'au profit de M. Cazot.

M. Gaillard dénonce ces faits du haut de la tribune. Le ministre de la justice lui répond par des explications équivoques et évidemment mensongères. On lui a opposé la liberté électorale. « Quand on veut être indépendant, s'écrie-t-il, on n'est pas fonctionnaire ». Le malheureux ne s'aperçoit pas qu'il condamne par cette parole ses fonctionnaires du Sénat.

Cependant M. Ribot vient dégager la moralité de l'incident, et conclut en déposant un ordre du jour qui invite le gouvernement à présenter, dans le plus bref délai, un projet de loi sur l'incompatibilité des fonctions judiciaires et de tout mandat électif. « Le gouvernement, dit M. Jules Ferry, ne peut accepter une injonction; » et l'ordre du jour pur et simple est adopté par 265 voix contre 177.

L'Événement, quoique républicain, continue sa campagne vigoureuse contre la loi de désorganisation judiciaire :

« Oui, mille fois oui, cette loi sur la magistrature est mauvaise. Je le soutiendrai envers et contre tous.....

» M. Martin-Feuillée, s'il a le courage de se regarder en face, doit se trouver singulièrement majestueux sous cette hermine blanche de grand justicier que n'auraient pas osé revêtir les L'Hospital, les Molé, les Daguesseau. M. Martin-Feuillée, hier encore secrétaire de la mairie de Rennes, conseiller général obscur de Châteaugiron, député opportuniste sans autre originalité individuelle que son humble obéissance à M. Gambetta, doit être monté à cette heure à un diapason d'omnipotence et d'infaillibilité tel que tous les excès d'arbitraire sont à craindre.

» Qui donc contrôlera l'exercice de ce pouvoir formidable attribué à M. Martin-Feuillée? Les députés et les sénateurs? Peut-être. *Risum teneatis!*... N'avez-vous donc pas supputé les concessions que l'on a dû faire dans la coulisse pour ménager à cet ukase une majorité à tout prix? Dès l'origine de ces tristes débats, le ministère a été assailli de demandes, de réclamations, de menaces.

LA SANTÉ DU COMTE DE CHAMBORD.

Bulletin médical du 2 août.

« Le mieux de M. le comte de Chambord continue toujours.

» Si aucun incident ne vient troubler les

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PIETER VANDAEI

VII. — VIE A TROIS. — VIE A DEUX.

On s'habitue à tout : le temps finit par vous faire paraître supportables des fardeaux sous lesquels on avait d'abord plié avec découragement.

Dame Vandael se consola peu à peu de son impuissance en voyant que personne autour d'elle ne paraissait en souffrir; Pieter et Marie s'habituaient à la voir toujours assise dans son fauteuil, et ils la considéraient presque comme guérie, quand son état demeura stationnaire.

Leur vie, telle qu'elle était désormais, était encore une assez douce vie. Le matin, avant de partir pour Lorient, Pieter aidait à lever et à habiller sa mère, et il l'installait dans son fauteuil. Marie, alerte et vive, faisait le ménage, allait au poulailler, au jardin, donnait à toutes choses un coup d'œil ou un coup de main, revenant sans cesse à l'infirme pour voir si elle n'avait besoin de rien, et chantant pour l'égayer, et aussi par instinct, comme les oiseaux. Puis, quand tout était propre et rangé au dedans comme au dehors, l'enfant

apportait une petite chaise auprès du fauteuil de dame Vandael; elle posait par terre une grande corbeille remplie de linge à raccommoder, et, comme une ouvrière expérimentée, elle passait chaque pièce en revue, faisant une reprise ici, une couture là, mettant des morceaux, recousant des boutons, comme elle l'avait appris autrefois de dame Vandael. Celle-ci la regardait travailler, la dirigeait, lui donnait des conseils dans les cas difficiles; et de temps en temps elle lui disait :

— Tu dois être fatiguée, Marie; va-t-en jouer un peu dans le jardin.

Marie se faisait prier : jouer! elle n'était plus une petite fille pour avoir envie de jouer; pourtant elle se laissait persuader et partait avec Quêteur. Mais elle n'allait pas loin et ne restait pas longtemps; bientôt elle revenait rouge et haletante, en disant :

— Comme j'ai couru! je suis fatiguée de jouer, grand'mère, je viens me reposer auprès de toi. Veux-tu que je te lise une belle histoire pendant que je me repose?

Et elle cherchait bien vite un livre, et consultait de l'œil le vieux coucou, qui marquait les heures en Bretagne après les avoir marquées en Flandre à des êtres pour qui il n'y avait plus de temps désormais; ne fallait-il pas qu'elle choisît une histoire qui pût tenir dans le nombre d'heures qui lui restaient avant le moment où elle devait s'occuper du repas? Quand elle avait choisi, elle revenait

s'asseoir auprès de dame Vandael et lisait de sa voix claire et douce.

La vieille femme ne comprenait pas toujours, car la maladie avait affaibli sa tête; mais elle écoutait cette voix qui la berçait comme un chant de nourrice, et souvent elle s'endormait en pensant :

— Quel bonheur que Dieu nous l'ait envoyée, la chère enfant! au moins mon pauvre fils ne sera pas seul...

Cette vie dura deux ans, pendant lesquels Marie devint tout à fait une jeune fille, fraîche et forte, sérieuse et réfléchie. Dame Vandael s'affaiblissait graduellement, mais ni son fils ni l'orpheline ne s'en apercevaient; le changement n'était sensible que pour les étrangers qui ne la voyaient pas tous les jours; pour M. Kernolec, par exemple, qui venait de temps en temps prêter des livres à Marie et encourager la malade, faute de pouvoir la guérir.

Après une de ces visites, il s'en alla tout triste; et le lendemain il vint trouver Pieter Vandael à son chantier pour l'avertir qu'il pourrait quitter son travail au moment même où Marie l'enverrait chercher, sans perdre son temps à aller demander une permission à son chef : il venait de la demander d'avance pour lui.

Pieter comprit : sa mère allait le quitter! Dès le lendemain, en effet, elle dut garder le lit; elle ne mourut pas subitement, comme l'avait craint le

médecin : elle s'éteignit doucement. Pourtant, une pensée semblait la tourmenter; elle regardait longuement Marie, et puis elle murmurait à voix basse :

— Est-ce juste? est-ce juste?

Son fils et l'orpheline n'attachaient aucun sens à ces paroles; sa tête s'égarait, sans doute! Mais, le dernier jour, à un moment où Marie, occupée à l'autre bout de la chambre, ne pouvait pas l'entendre, elle appela Pieter vers elle et lui dit :

— Je te laisse... un trésor... mais est-il bien à nous?

Un peu plus tard, elle appela Marie, et lui dit de prendre son livre de messe et de lui lire les prières du soir.

Quand la jeune fille arriva au commandement : « Le bien d'autrui tu ne prendras », dame Vandael parut agitée; elle répéta plusieurs fois :

— Le bien d'autrui... le bien d'autrui!

Marie ne comprit pas ce qu'elle voulait dire; mais Pieter devint tout pâle et regarda sa fille adoptive. Sa mère avait suivi ce regard; elle fit un signe d'approbation, et son agitation cessa. Un instant après elle s'endormit; elle ne se réveilla plus.

Ce fut d'abord une triste vie que celle de Marie, lorsqu'elle se trouva seule toute la journée. Il lui semblait que sa vie était vide désormais, comme le fauteuil de l'aïeule, comme le grand lit où elle

progrès de l'amélioration successive que je constate encore aujourd'hui, il n'y aura pas demain de bulletin médical.

» Signé : MAYER. »

LE CHOLÉRA.

Le Caire, 2 août.

Hier, 270 décès, dont un à Alexandrie.

Le total des décès connus dans toute l'Égypte jusqu'au 31 juillet est de 44,645, sans compter les décès de certains villages, dont le chiffre est inconnu.

La catastrophe d'Ischia.

D'après les dépêches qui nous parviennent, un nouvel affaissement du sol se serait produit à Casamicciola.

On mande de Casamicciola au *Standard* :

« La puanteur des cadavres est telle à Casamicciola et dans les environs que les soldats ne peuvent plus travailler à déterrer les cadavres. Des scènes terribles continuent à se passer dans la ville. Plusieurs personnes, à la suite des incidents de ces derniers jours, sont devenues folles. Les sources chaudes qui avaient été détruites par les débris ont recommencé à couler avec une force extraordinaire. Leur eau est presque bouillante. Deux jeunes femmes ont pu être retirées vivantes des ruines, après être restées enterrées pendant deux jours.

» Depuis mardi matin, on a employé 4,500 tonnes de chaux vive à désinfecter les ruines. Un cordon militaire a été établi autour de l'île d'Ischia pour empêcher l'affluence des curieux. Un nouveau choc de tremblement de terre a eu lieu lundi soir à Ischia. Deux gardes municipaux ont été tués par un pan de mur qui s'est écroulé. »

On mande de Rome au *Times* :

« D'après les récits des survivants, la nuit du 28 à Ischia était la plus belle qu'on pût imaginer. L'eau du golfe de Naples était comme un miroir, il n'y avait pas un souffle d'air. Plusieurs familles ont échappé au désastre parce qu'elles avaient loué des bateaux pour passer la soirée sur la mer. »

On mande de Berlin au même journal :

« Un journal des provinces rhénanes dit que dans la soirée du 28 une légère ondulation du sol a été ressentie à Wiesbaden. »

Naples, 1^{er} août.

Le roi a visité ce matin Casamicciola pendant une heure et demie, en s'arrêtant aux endroits où la catastrophe a fait le plus de victimes. Il était profondément ému et a prononcé quelques paroles empreintes d'une profonde douleur. Les survivants de la population l'environnaient et l'ont remercié en pleurant.

La chaleur rend la décomposition des cadavres très-rapide. Malgré l'emploi de l'acide phénique et du goudron, l'air est toujours imprégné d'émanations nauséabondes.

L'avait vue s'endormir de son dernier sommeil.

Les soins qu'elle donnait à l'infirmes depuis deux ans avaient si bien rempli tous ses instants, qu'à présent, quand son petit ménage était fini, elle trouvait n'avoir plus rien à faire, et que le temps lui paraissait bien long jusqu'au retour de Pieter. Quand il revenait, elle l'accueillait aussi gaiement qu'elle pouvait ; et elle avait soin de se baigner les yeux avec de l'eau fraîche pour qu'il ne s'aperçût pas qu'elle avait pleuré : il avait bien assez de son chagrin à lui. Car il ne se consolait pas du tout, le pauvre Pieter ; il avait toujours l'air aussi triste que le premier jour.

Marie, pour égayer son pauvre papa, tâchait de s'égayer elle-même ; elle cherchait quelque chose d'amusant à lui raconter, elle riait pour le faire rire, elle lui chantait quelque nouvelle chanson ; mais rien ne réussissait à le tirer de sa tristesse. Plus Marie se montrait tendre et charmante, plus il semblait inquiet et agité ; il l'embrassait en pleurant, il la serrait à lui faire mal, il l'appelait :

— Ma chérie, ma chère petite fille bien-aimée, mon trésor !

Et en même temps il regardait autour de lui d'un air presque effrayé, comme si un ennemi invisible l'eût menacé de lui enlever ce trésor.

— Oh ! papa ! disait l'enfant, qu'as-tu donc ? Depuis la mort de grand-mère, on dirait que tu ne m'aimes plus !

Naples, 1^{er} août, 3 h. soir.

A midi et demi, un nouvel affaissement du sol, accompagné de mugissements intérieurs, a eu lieu à Casamicciola. On ne croit pas avoir à déplorer de nouvelles victimes.

Naples, 1^{er} août.

Le nouvel éboulement qui s'est produit hier retarde les travaux de sauvetage.

Le roi est allé le premier partout, même dans les endroits les plus dangereux, en disant : « Où vont les autres je veux aller aussi. » Il a refusé un flacon d'odeurs contre les miasmes. Sa Majesté a promis aux pauvres de pourvoir sans délai à leur sort.

A Lacco, le maire, qui a perdu sa femme et ses enfants dans la catastrophe, est allé au devant du roi avec son écharpe et ses habits ensanglantés. Il a dit au roi : « Sire, le devoir avant tout. »

On continue à expédier de la chaux de Naples à Ischia. Le roi est entré à Naples, à quatre heures du soir, au milieu des salves de l'artillerie des bâtiments de guerre et des acclamations de la foule. Il visitera demain les hôpitaux.

Sa Majesté a donné cent mille francs pour les victimes de la catastrophe.

Naples, 1^{er} août, soir.

On a découvert aujourd'hui sous les décombres plusieurs personnes vivantes et retrouvé une quantité d'objets de prix.

La décomposition des cadavres est si rapide que le temps manque souvent pour constater leur identité.

On jette de la chaux dans tous les endroits où il est peu probable qu'il y ait des blessés.

Quelques soldats dont le temps de service expirait hier ont refusé de quitter l'île.

L'opinion générale est que la catastrophe n'est pas due à un tremblement de terre : on a observé qu'elle s'est produite seulement là où les sources d'eaux thermales sont le plus abondantes.

Naples, 2 août, 11 heures matin.

La population de l'île d'Ischia est remise de la panique causée par la nouvelle secousse du sol qui s'est produite hier.

Les travaux de sauvetage sont repris. On fait sauter, au moyen de la dynamite, les murs qui menacent de s'écrouler.

Les vapeurs continuent de transporter des blessés à Naples. Hier, on y a amené un vieillard de quatre-vingts ans, retiré vivant des décombres.

On a déjà enterré dans l'île un millier de morts et recueilli 650 blessés.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 août.

C'est aujourd'hui la liquidation des valeurs ; tout se passe dans les meilleures conditions pour les acheteurs ; la liquidation se fait en pleine hausse, les reports sont à bas prix.

Les rentes progressent de nouveau assez vivement : le 3 0/0 de 79.75 à 80.22, l'amortissable de 81.05 à 81.45, le nouveau 4 1/2 0/0, ancien emprunt 5 0/0, s'élève de 108.75 à 109.15 et termine à 109.17 1/2. Même en tenant compte du prix de report qui s'est ajouté aux cours, le progrès de nos rentes est, comme on le voit, assez sensible, particulièrement pour le 4 1/2 0/0 qui vient de détacher un coupon de 1 fr. 25. Nous croyons qu'on va un peu vite et que les acheteurs aux prix

actuels s'exposent à des désillusions, car avec les ventes qui ne manqueront pas de se produire, après le détachement du dernier coupon de 1 fr. 25, il y aura, croyons-nous, une assez grande quantité de titres à absorber. Le reste du marché est à l'émission ; on est ferme sur toute la ligne.

La Banque de France toutefois est immobile aux environs de 5,400 et encore est-elle bien payée à ce prix, eu égard aux diminutions considérables de bénéfices qu'on constate sur la période correspondante de 1881.

Voir à ce sujet les tableaux très-instructifs que publie chaque semaine le *Financier des Communes*. Sauf une augmentation de 43,723,727 fr. pour le portefeuille (motivée par les échéances de fin de mois), le bilan de cette semaine est peu intéressant ; les bénéfices sont de 772,032 fr. 87, l'or diminue de 4 millions environ, l'argent de 1 million 300 mille francs.

Le Foncier monte : après 1,287.50 il s'élève à 1,302.50. Cette progression n'a rien qui nous surprenne, elle est amplement justifiée par la bonne situation et l'extension constante des opérations du Foncier ; le conseil de cet établissement vient encore d'autoriser pour 9 millions 444 mille francs de prêts nouveaux dont 6 millions 260 mille fr. de prêts fonciers et 3 millions 180 mille fr. de prêts communaux. Toujours très demandées les obligations foncières 1883 ; 349 les libérées, 349.50 les non-libérées.

La progression que nous avons prévue pour l'Unité d'Égypte commence à se réaliser ; 365 mille 625 fr. dernier cours, en attendant mieux, croyons-nous.

Le Suez est également en hausse à 2,470. Le report est pour rien sur le Suez, on en lève une assez grande quantité en liquidation d'après ce qui nous est rapporté.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Élections au Conseil Général.

Candidats :

CANTON DE DOUÉ.

M. BINEAU, ATHANASE,

Conseiller sortant, rééligible.

CANTON DE GENNES.

M. GRIGNON,

Conseiller sortant, rééligible.

Élection au Conseil d'Arrondissement.

Candidat :

CANTON DE MONTEUIL-BELLAY.

M. GUIONIS,

Conseiller sortant, rééligible.

Distribution des prix à l'école des Frères.

La distribution des prix aux élèves de l'école des Frères s'est faite mardi, selon l'usage, dans la cour d'honneur de l'Institution Saint-Louis.

Le temps maussade, qui compromet nos récoltes depuis plusieurs semaines, a légèrement humecté la moisson de lauriers préparée sous la vaste tente. Mais les jeunes élèves et l'assemblée si nombreuse et si sympathique qui les assistait, étaient trop décidés à ne rien perdre de leur joie pour s'effrayer de si peu.

La veille, au même lieu, notre vaillant Evêque n'avait-il pas joint à l'à-propos de son éloquent discours, l'apologue en action et très-pratique aussi... du parapluie ?

L'utile abri — qu'il faut bien nommer par son nom, même dans un compte rendu académique, — s'ouvrait donc comme d'une seule main, aux premières menaces du ciel, sur la foule entière. Dessous, on y faisait gaiement la tortue, et les visages n'en sortaient que plus épanouis, pour écouter les naïfs étonnements de M. de la Palisse, les tribulations de Croquignole, apprenti pâtissier, une musique pleine d'entrain, à tour de bras, — quand il le fallait — et à pleines joues, et surtout la chaude parole de M. le curé de Nantilly.

L'orateur a ouvert son cœur, dès les premiers mots, et ne l'a plus fermé, pour donner à cette fête de famille sa véritable note. Un souvenir ému au bon frère Cabel, l'éloge bien mérité de son vénérable successeur, de sages conseils donnés aux enfants pour le temps des vacances, telle a été cette allocution paternelle où les jeunes auditeurs, finement photographiés et pris sur le vif par cette bonne parole, ont pu voir et ont vu certainement comme le cœur du prêtre les connaît et les aime.

Courage, chers frères ! Depuis deux siècles bien comptés (1) que vous aimez, servez et instruisez les enfants du peuple, — quand la fraternité de 93 était encore à naître, dans ces âges de ténèbres (2) et d'égoïsme (3) où l'Église, soi-disant, ne faisait rien pour les classes laborieuses, — vous n'en êtes pas à vos premières luttes contre la persécution aveugle et l'ingratitude impie.

Vos armes, c'est un redoublement de patience, de résignation, de privations, de zèle et d'amour pour vos élèves. Et ces armes-là, vous les avez toujours. Courage ! la vogue des mercenaires n'aura qu'un temps. Ils passeront, avec ceux qui les paient, — de notre argent, bien entendu.

Non pas qu'ils le soient tous, mercenaires, ni autant qu'on le voudrait, les pauvres maîtres laïques pris dans le traquenard de la faim, et à qui les « sans Dieu » mesurent le pain sur le degré de leur apostasie. Beaucoup gémissent dans le fond de leur cœur. Mais que faire ? Ils n'ont pas comme vous, religieux, la liberté de souffrir tout seuls.

Plaignez-les et priez pour eux. Mais sont-ils assez drôles, ces républicains, qui s'imaginent avoir inventé les écoles !

Si pendant le premier bon tiers de ce siècle les foyers d'instruction étaient anéantis, à qui la faute, sinon à la Révolution qui avait tout saccagé et mis par terre ?

Notre éminent « député », qui est si fort en histoire, en est-il donc à ignorer cela que ses pères les plus illustres « en Révolution » ont avoué et déploré les uns après les autres ?

Et qui a relevé les écoles, depuis soixante ans, chez nous, sinon l'Église ? des écoles sans rivales, — ce loyal concours l'a toujours montré, et c'est une des raisons pour lesquelles on les tue, — les vraies écoles de l'Église, sur le pied de cette gratuité insupportable que l'abnégation religieuse des maîtres et des maîtresses peut seule offrir à

(1) C'est en 1679 que furent fondées les premières écoles de la Doctrine chrétienne par le bienheureux J.-B. de la Salle, fils d'un conseiller au présidial de Reims.

Alors Pieter faisait un effort pour se calmer et cherchait toutes sortes de raisons pour expliquer sa tristesse ; il pensait à sa chère mère...

— Et à la mienne aussi, papa ? demandait l'enfant.

— Oui, à la tienne aussi ! répondait Pieter.

Mais il détournait la conversation, et Marie remarquait une fois de plus qu'il évitait toujours de lui parler de sa mère.

— Il n'aime pas à penser à elle, parce qu'il a eu trop de chagrin de l'avoir perdue ! se disait l'enfant.

Mais elle aurait bien voulu savoir comment était cette mère qu'elle n'avait pas connue.

Le vieux chirurgien, qui avait pris Marie en amitié et qui venait quelquefois le dimanche se promener à Kerantrech et fumer sa pipe dans le jardin de Pierre Vandael, remarqua le premier que la fillette devenait pâle et maigre, et qu'elle paraissait plus fatiguée maintenant qu'au temps où elle avait une malade à soigner du matin au soir.

— L'enfant s'ennuie, se dit-il, et l'ennui n'est pas bon pour les jeunes filles.

Il prit un jour Marie à part, et lui demanda si elle ne consentirait pas à travailler pour des dames de sa connaissance. Il avait fait la veille une tournée de visites pour prier les dames dont il lui parlait de vouloir bien employer une jeune ouvrière à qui il s'intéressait.

Marie fut ravie : travailler comme une vraie

femme, gagner de l'argent ! Jamais M. Kernolec n'avait rien trouvé qui lui fût plus de plaisir, même dans le temps où il la comblait de bonbons et de joujoux. Elle pourrait faire de petits cadeaux à son cher père, lui procurer bien des douceurs dont il avait pris l'habitude de se priver depuis les dernières années pour subvenir aux frais de la maladie de sa mère, et pour lui procurer une nourriture plus délicate. Elle savait bien travailler, certainement ! C'était elle qui faisait toutes les chemises de son père, même les belles chemises de cérémonie ; et en disant cela, elle fouillait dans les tiroirs, et apportait à M. Kernolec des échantillons de ses piqûres, de ses surjets et de ses ourlets.

Le chirurgien souriait, trouvait tout bien et tout parfait ; et pour commencer, il pria Marie, quand elle irait à Lorient, d'acheter de la toile pour lui faire des chemises, à lui : il voulait être le premier à la payer. Là-dessus, il y eut entre eux un grand combat de générosité, car Marie voulait travailler gratis pour lui. Le combat finit par une transaction : Marie lui ferait cadeau de la façon de la première chemise ; il payerait les autres.

A partir du jour où Marie travailla pour gagner de l'argent et aider son père, elle ne s'ennuya plus : aussi reprit-elle bientôt ses joues roses et sa gaieté. Et Pieter, lui aussi, se laissa distraire de son chagrin et subit l'influence de cette gaieté. Et puis le printemps revenait : le soir, après le repas,

le père et la fille s'en allaient dans la campagne, suivant les petits sentiers fleuris ; le dimanche, ils avaient toute leur journée à eux, et pouvaient errer le long des rives du Scorff, jusqu'à la haute mer. Souvent ils emportaient leur repas, qu'ils allaient manger au pied d'un rocher, sur quelque plage de sable fin, tout en regardant les troupes de goélands et de mouettes qui tourbillonnaient au-dessus d'eux, et les bateaux qui sortaient de la rivière ou qui venaient de la pleine mer.

Pieter suivait avec intérêt leur manœuvre, qu'il louait ou critiquait, en fin connaisseur ; et Marie, son élève en science maritime, comprenait très-bien pourquoi ce cutter aurait dû amener son foc, et comment cette chaloupe aurait pu s'y prendre pour courir une bordée de moins. Le père et la fille rentraient à la brune, un peu las, de cette saine lassitude que donnent la marche et le grand air ; ils soupaient de bon appétit et dormaient toute la nuit sans rêver.

Les inquiétudes de Pieter se dissipaient peu à peu. Le bien d'autrui... est-ce qu'il pouvait le lui rendre, son bien ? qu'en ferait-il, là où il était ? D'ailleurs, vivait-il encore, ce père indigne, ce mauvais mari ? Tant d'autres mouraient là-bas, tués par le climat ou par la fatigue ! il n'y avait pas de raison pour qu'il ne fût pas mort. Quand même il vivrait, quand même il reviendrait, est-ce que sa fille ne serait pas pour lui une charge plutôt qu'une

l'immense population des familles qui ne vivent qu'au jour le jour ? (1)

Nous sommes la vérité, le désintéressement, le sacrifice absolu.

Ils sont l'argent et le mensonge.

Donc, ils passeront une fois de plus. En attendant, la générosité catholique, la vraie générosité qui ne puise pas dans la poche des autres, mais dans la sienne, ne vous manquera pas, en face de l'impunité brutale qui nous assiège et n'épargne rien pour nous empoisonner.

Notons en finissant une innovation qui nous semble heureuse dans le sujet des « dialogues », toujours attendus et écoutés avec avidité en pareille circonstance.

Le dialogue « moral », bien conçu et lestement mené, ne sera jamais détrôné, et ne doit pas l'être, dans nos fêtes chrétiennes. La leçon qu'il apporte a trop de prix, et nous seuls, chrétiens, pouvons l'offrir à la jeunesse, puisque ailleurs, chez nos modernes pédagogues sans Dieu, la morale est en l'air, comme une bulle de savon, au gré du souffle intéressé de chacun et de chacune, pour tomber bientôt et fatalement dans la boue.

Mais un peu de variété n'est pas à dédaigner. Le dialogue « scientifique », sur des sujets d'une utilité pratique, est donc, à notre humble avis, bien imaginé. Soyons sûrs qu'un auditoire populaire y prendra toujours le plus vif plaisir.

Il nous semble seulement que, pour être pleinement attrayants et utiles, les auteurs de ces petites pièces feront bien de ne pas éparpiller leur science et leur verve sur un trop grand nombre de sujets, même connexes. Une seule notion de physique ou autre science, sommairement indiquée dans les principes pour la portion la plus éclairée de l'auditoire, et développée ensuite dans les applications les plus usuelles, devra suffire ordinairement pour bâtir une petite conférence dialoguée d'un puissant intérêt.

Jolie mine à exploiter pour nos jeunes professeurs de sciences physiques et naturelles.

X.

Voici la liste des lauréats de l'école des Frères qui ont obtenu le plus de nominations :

PREMIÈRE CLASSE.

Première division. — Charles Delarue, — Stéphane Ragain, — Gaston Birot, — Léon Pichard, — Gustave Boret, — Albert Thiffoine, — Louis Davau, — Edouard Charreau, — Ferdinand Mayet, — Jules Maronneau, — Raoul Birot, — Léon Beugnon, — Emile Richer, — Henri Trochu.

Deuxième division. — Joseph Delahaye, — Louis Faustin, — Louis Roger, — Henri Portmann, — Auguste Gallé, — Georges Birot.

(1) Deux maitres ou maitresses congréganistes coûtent moins cher à une commune qu'un seul instituteur ou une seule institutrice laïques, partagés d'ailleurs entre leur classe et leur famille. Dans les écoles tenues par des religieuses, les sœurs de classes peuvent se consacrer entièrement et exclusivement à leurs élèves, les soins du ménage étant l'office d'une autre sœur qui visite aussi les malades.

Dans les écoles de garçons, une organisation analogue permet également aux frères de classe de vaquer uniquement à leurs fonctions.

aide ? Et puis, il ne savait sûrement pas qu'il avait une fille, il ne viendrait pas la réclamer. Non, non ! il n'y avait pas de danger ; Marie était à Pieter Vandaël, bien à lui, et il la garderait ! Plus tard, il la marierait à quelque brave garçon, qui ne refuserait pas de lui laisser une petite place au foyer, et qui l'aiderait à rendre Marie heureuse. Le bon Pieter faisait des rêves d'avenir.

L'été passa et l'hiver revint ; Marie avait quinze ans. Dame Vandaël n'était pas oubliée, on l'aimait encore, on la regrettait toujours, mais on ne pleurait plus ; on était heureux dans la petite maison de Kerantrech.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur.

Les dimanche 12, lundi 13 et mardi 14 août,

Représentations données par

M^{lle} MARIE CHALONT

Artiste du théâtre des Variétés.

Dimanche 12, LA FEMME A PAPA; lundi 13, LA CIGALE; mardi 14, LA ROUSSOTTE.

M^{lle} Marie CHALONT jouera dans ces trois pièces.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes d'avance, chez le Concierge du Théâtre.

DEUXIÈME CLASSE.

Première division. — Emile Segré, — Jules Berge, — Camille Gauthier, — Adolphe Gros, — Joseph Boyer, — Alphonse Charreau.

Deuxième division. — Paul Ferrand, — Louis Boreau, — Jules Piau, — Ernest Piau, — Louis Buret.

TROISIÈME CLASSE.

Henri Potvin, — Louis Baranger, — Gaston Vilgrain, — Victor Deruet, — Albert Hérisson, — Charles Dron.

Par décision ministérielle, en date du 27 juillet, M. Spire, médecin aide-major de 1^{re} classe au 10^e hussards, à Sézanne, est désigné pour l'École d'application de cavalerie, à Saumur.

LA CAISSE ECCLÉSIASTIQUE D'ANGERS.

Voici le texte de la lettre que M. Martin-Feuillée a adressée à M^r Freppel, relativement à l'Ordonnance du vénérable Prélat qui s'est opposé à l'intrusion du délégué du ministre dans la Caisse ecclésiastique du diocèse d'Angers :

Paris, 27 juillet 1883.

Monsieur l'évêque,

Vous m'avez adressé, à la date du 15 de ce mois, une copie d'une Ordonnance épiscopale que vous avez prise en vue de mettre obstacle à l'exécution du Décret du 13 juin dernier, qui a décidé que provisoirement la gestion de l'établissement autorisé sous le nom de : Caisse de secours et maison de retraite pour les prêtres du diocèse d'Angers, serait remise entre les mains d'un commissaire-administrateur.

Je ne répéterai point ici l'énumération des griefs graves qui motivent et justifient la mesure contre laquelle vous protestez et qui ont été portés à votre connaissance par lettre du 2 décembre dernier, mais je ne veux point passer outre à l'Ordonnance dont il s'agit sans vous avoir exposé les raisons qui rendent cet acte irrégulier au fond comme en sa forme solennelle.

Je laisse de suite de côté le caractère même de votre Ordonnance et son but déclaré de faire échec à une décision présidentielle prise après délibération du premier corps de l'Etat, je tiens seulement à vous signaler les principales erreurs qui vicient vos prétentions.

Il ne s'agit, dans l'espèce, ni de biens du clergé, ni d'un établissement ecclésiastique, comme vous l'affirmez à tort, pour revendiquer un droit permanent de contrôle et de surveillance inhérent à votre charge.

Il s'agit d'un simple établissement laïque en ses fins, comme en ses moyens, reconnu d'utilité publique comme une foule d'autres associations ou sociétés de Secours mutuels, subventionnées ou non, avec cette seule différence que les textes qui régissent la gestion temporelle des établissements ecclésiastiques lui sont applicables par convention. (Voir article 8 du décret du 24 janvier 1859.)

J'éviterai, cependant, de relever ce qu'il y a d'étrange à vous voir, dans ces circonstances, invoquer le droit canon, le Concile de Trente, et menacer d'anathème ou d'excommunication les représentants de la loi civile.

Ce n'est pas à vous que j'apprendrai qu'aucun établissement analogue n'existait avant la législation concordataire de notre siècle et que si l'Etat a dû et doit encore encourager de semblables associations diocésaines si peu homogènes, si variables en leurs statuts, c'est que l'épiscopat français, ainsi que le prouvent nos archives, s'est toujours prononcé contre la création d'une Caisse générale de retraite pour le clergé paroissial.

Nous sommes donc en face d'associations régionales formées de cotisations individuelles et volontaires, qui, si ce n'était manquer au respect dû à la hiérarchie, pourraient être autorisées et fonctionner en dehors de toute immixtion des autorités diocésaines, les prêtres, en s'associant, ne faisant qu'acte de citoyens ordinaires. Ces caisses, il est vrai, ont été subventionnées de deux manières.

1^o Par l'autorisation de prélever une certaine somme annuelle sur les ressources fabriciennes, — prélèvement qui constitue une véritable taxe publique, non approuvée, comme vous l'avancez, par les évêques, mais ordonnée par un décret-loi général et réglé par des actes subséquents de l'autorité civile à raison de un par diocèse. (Voir décret du 13 thermidor an XIII.)

2^o Par l'attribution de la capacité civile qui les rend aptes, sous certaines conditions, à recevoir des dons et legs, c'est-à-dire à posséder des biens de main-morte et à faire tous les actes de la vie civile individuelle.

Cette contribution imposée aux fidèles et cette reconnaissance légale, placent les établissements dont il s'agit sous la tutelle exclusive du gouvernement. Or, quoi que vous pensiez du Séquestre administratif, celui-ci existe tout aussi bien que le Séquestre conventionnel ou judiciaire et fait précisément partie de ces droits de tutelle. Au surplus, ce même Séquestre, ou plutôt cette même administration provisoire, est appliquée journellement à la plupart des établissements publics ecclésiastiques proprement dits, aux messes épiscopales ou curiales pendant la vacance, par exemple (voir Décret du 6 novembre 1813) sans que les autorités diocésaines aient jamais réclamé et se soient cruës lésées dans leurs prérogatives.

Enfin, puisque vous l'admettez en cas de détention irrégulière des deniers publics ou de comptabilité en retard ou en débet, et puisque vous faites allusion aux gestions occultes, j'ajouterai que ces règles ne sont pas aussi étrangères que vous affectez de le croire à la mesure que le Président de la République a dû ordonner sur ma proposition.

En résumé, monsieur l'évêque, de graves présomptions et des commencements de preuves ont fait sérieusement penser que la gestion de la Caisse de secours des prêtres du diocèse d'Angers a été l'objet depuis de nombreuses années d'une gestion irrégulière. Le pouvoir compétent a ordonné que cette gestion serait remise à un commissaire administrateur provisoire, qui aura mission de poursuivre une enquête pour confirmer ou infirmer les réclamations qui se sont produites. Cette enquête aura lieu.

Puisque vous offrez de fournir tous les éclaircissements nécessaires, je donnerai des ordres pour qu'on ait recours à vous, qu'on vous soumette tous les résultats des recherches faites, ainsi que pour qu'on vous consulte sur tous les points douteux.

Pendant ce temps, la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes du Conseil d'Etat continuera l'étude du mode de composition d'après lequel le conseil d'administration devra être désormais reconstitué, sous votre présidence, d'après des bases que je vous ai soumises et auxquelles vous avez adhéré en principe dans votre lettre du 12 décembre dernier. J'aurai l'honneur de vous communiquer son travail avant que l'assemblée générale du Conseil d'Etat ne soit saisie, de manière que vous puissiez présenter vos observations définitives.

Vous le voyez, il est tenu un compte sérieux du droit légitime que vous pouvez avoir à présider à la gestion ordinaire de l'établissement, mais je ne saurais non plus me départir de mes devoirs de tutelle et céder à vos prétentions de diriger une enquête qui, sans être faite contre vous, porte tout au moins sur des actes dans lesquels vous avez une part de responsabilité.

Vous auriez tort, d'ailleurs, de croire que ces mesures soient personnelles ; le séquestre administratif a été prononcé dans le courant des trois dernières années sur trois caisses de même nature établies dans les diocèses de Versailles, Montpellier et Poitiers, sans que les chefs de ces diocèses aient opposé la moindre résistance, et deux administrateurs provisoires de ces caisses, après avoir rempli leur mission, ont reçu des remerciements de la part des nouveaux conseils d'administration réorganisés. Le commissaire administrateur de Poitiers n'a pas encore terminé ses opérations.

Je vous prie de vouloir bien m'accuser réception de cette dépêche et me faire savoir si ces explications sont de nature à vous permettre d'entrer dans les vues qui ont dicté le Décret du 13 juin, par la remise des archives de l'établissement, ou si je dois procéder seul à l'exécution dudit décret.

Agrez, monsieur l'évêque, l'assurance de ma haute considération.

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,
MARTIN-FEUILLEÉ.

Nous reproduisons la réponse que ne manquera pas de faire M^r l'évêque d'Angers à M. Martin-Feuillée.

Voici, en attendant, la courte note que lui consacre l'Univers :

« Etant donnée la date de la lettre et celle de sa publication faite par le Temps, c'est à peine si M^r l'évêque d'Angers a pu être saisi du papier ministériel avant le journal qui l'offre à son public comme une « primeur ». Mais une inconvenance de plus ou de moins dans le dossier ministériel n'est pas ce qui doit nous surprendre.

« Nous ne saurions nous étonner davantage de la pauvreté des arguments invoqués par le ministre et qui lui semblent de nature à rendre vaine l'ordonnance épiscopale. A qui, par exemple, fera-t-il croire que les Caisse diocésaines sont de simples établissements laïques, quand leur organisation proteste contre cette assimilation ? A qui fera-t-il croire qu'il n'y a pas là, sous une forme particulière, de véritables biens d'église, de telle sorte que les évêques ont à leur endroit un devoir spécial de défense contre la main-mise sacrilège à laquelle prétendrait les soumettre le pouvoir civil qui réclamerait le monopole de leur gestion ?

« Nous ne parlons pas du séquestre administratif dont M. le ministre des cultes a, dans la cause, trop d'intérêt à soutenir la valeur légale, pour ne pas s'entêter dans une thèse anti-juridique. Qu'il fasse prévaloir cette thèse par la force, on peut s'y attendre, étant donnés les précédents créés lors de l'expulsion violente des religieux ; mais que ces actes de force doivent passer pour des actes juridiques, non pas.

« Au surplus, il n'y a qu'à relire la ferme ordonnance de M^r Freppel pour se convaincre qu'elle n'est entamée en rien par l'essai d'argumentation de M. Martin-Feuillée. N'est-ce pas une pitié, en vérité, d'entendre un ministre des cultes avancer que les raisons canoniques, l'autorité du concile de Trente et l'excommunication n'ont ici nul objet, parce que la création des Caisse ecclésiastiques, quel que soit leur caractère, est postérieure à la conclusion du Concordat ?

« Il peut paraître étrange à M. Martin-Feuillée que, dans les circonstances où se trouve placé le débat, on menace d'anathème ou d'excommunication les représentants de la loi civile.

« Les catholiques, eux, n'ignorent pas et se rappelleront qu'en toutes circonstances les attentats contre les droits de l'Eglise tombent sous le coup de ces anathèmes, et que leurs auteurs chercheraient vainement des échappatoires, tirées de telle ou telle considération forgée par eux, pour changer le caractère de l'attentat qu'ils commettent.

« M. Martin-Feuillée, qui parle si singulièrement de son respect pour la hiérarchie, lorsqu'il en tient si peu de compte dans la suspension des traitements, annonce qu'en tout état de cause il passera outre à l'ordonnance épiscopale, et matériellement il le peut ; mais il ne passera pas outre aux condamnations qu'il encourt de la sorte, et dont Dieu n'a jamais permis qu'on se moquât impunément. »

Assemblée de Saint-Martin-de-la-Place.

L'assemblée de Saint-Martin-de-la-Place se tiendra au bourg de cette commune, dimanche prochain 5 août.

Les marchands étalagistes y trouveront aide et protection.

LA JUMELLIERE. — Un bien triste accident est arrivé à la Jumellière (canton de Beaupreau) dans la journée du 27 juillet.

C'était vers quatre heures du soir. M. Usureau, cultivateur, battait sa récolte avec un rouleau trainé par deux chevaux.

Il arrêta un instant son attelage pour aller chercher de la paille. A ce moment, deux de ses filles, âgées de 6 et de 8 ans, qui s'amusaient au bord de l'aire, se sont avancées vers le rouleau. La plus jeune, Emilie-Jeanne, grimpa dessus, puis, prenant le fouet, elle toucha les chevaux qui se mirent en marche en donnant une violente secousse.

Au choc, l'enfant tomba en avant et sa sœur jeta un cri d'effroi. Un bruit semblable au craquement d'un crâne se fit entendre. Le père accourut aussitôt et arrêta l'attelage ; la tête de sa fille calait le rouleau. Il releva la victime qui ne donnait plus signe de vie. Elle avait un bras écrasé et le crâne fracassé. (Journal de Maine-et-Loire.)

THOUARS.

Le sieur Delançon, âgé de 53 ans, demeurant au Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire), a été victime d'un terrible accident à Thouars. Il conduisait une charrette chargée de pierres, lorsqu'arrivé dans la rue de la Basse-Ville, où la pente est très-rapide, la mécanique servant à enrayer la roue vint à casser. Le cheval est entraîné par la charge ; Delançon, en voulant le retenir, fut projeté entre un mur et l'une des roues lui passa sur le corps.

Transporté immédiatement à l'hôpital, il est mort presque aussitôt.

Saint-Laurent de la Salanque
(Pyrénées-Orientales).

« Monsieur, chaque jour je me porte mieux, grâce à vos Pilules Suisses. Il y avait cinq mois que je souffrais d'horribles douleurs aux reins, à la vessie et au Cœur ; je ne pouvais rester assis longtemps ; la nuit pas de sommeil et l'appétit me manquait, lorsque je vis les guérisons obtenues par les Pilules Suisses. Je me hâtai de vous écrire et aujourd'hui je suis pour ainsi dire guéri. Aussi, Monsieur, je me fais un plaisir de vous autoriser à publier ma guérison. VIDAL LAURENT. »

A. M. HERZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris. Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte de 50 pilules.

Ville de Saumur

FÊTE ANNUELLE

Du quartier des PONTS,

DIMANCHE 5 AOUT 1883.

A midi. — Une Salve d'artillerie annoncera la fête.

A 1 heure. — Mât de Cocagne.

A 2 heures 1/2. — Jeu du Baquet.

A 3 heures 1/2. — Baptême des Lanciers.

A 4 heures 1/2. — Combat des Grottes.

A 6 heures. — Ascension du Ballon la Ville-Franche.

A 8 heures. — Illumination de la rue Nationale.

A 9 heures. — Feu d'artifice, tiré par M. LARDÉ, artificier.

Bals publics : hôtel du Grand-Turc, rue Nationale, et chez M. TOURON, rue de l'Abattoir.

Les habitants du quartier sont invités à paviser leurs maisons et à illuminer dans la soirée.

Pour les jeux, se faire inscrire au Café de Paris, place du Roi-René.

Les marchands forains trouveront aide et protection.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

